



Comité Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail du 22 mars 2013

1. Approbation du PV du 12 décembre 2012 :

Plusieurs points faisant partie de l'ordre du jour lors de la séance du 12/12/2012 n'étaient toujours pas finalisés à ce jour et ont fait l'objet d'un relevé de décision du CHSCT.

C'est à dire qu'ils seront suivis prioritairement avant la prochaine réunion.

Il s'agit :

- De la présentation et de l'affichage de la fiche de conduite à tenir en cas d'accident dans les services en incluant la liste des secouristes au travail du site.
- De la constitution et la réunion d'un groupe de travail sur la veille sociale.
- De la dématérialisation des registres Santé et Sécurité au travail. Un protocole sera défini pour la marche à suivre. Nous allons nous rapprocher de certains départements voisins qui utilisent déjà ces registres dématérialisés (12,31,81).
- De la signalétique amiante (cf point n°5)

2. Mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels en 2013 (le DUERP).

Un point a été fait sur le DUERP. Il n'est pas à ce jour finalisé.

Le recensement et l'évaluation des risques professionnels établis collectivement dans chaque unité de travail, ont été classés.

Après cette première étape, la direction s'engage à donner les priorités et à hiérarchiser les risques sous la forme du plan annuel de prévention (PAP).

Cet état des lieux met en lumière, pour la CGT, la nécessité de combattre les effets néfastes des suppressions d'emplois. Par exemple, parmi les diverses situations de risques recensés, les risques psychosociaux (RPS) sont les risques les plus mis en avant. Quelle va être la stratégie de la Direction pour répondre aux attentes des agents. Elle ne pourra pas toujours minimiser l'expression des agents.

Pour la CGT, il faut dépasser la seule lecture psychologique et individuelle. Les RPS nous interrogent sur le mode d'organisation, sur le sens de travail, sur les priorités de notre Direction.

Cela implique une remise en cause des orientations de la DGFIP.

Pour la CGT, il ne doit pas être un document de plus mais bien un outil aux services des agents.

Le DUERP est un outil revendicatif. Le Plan Annuel de Prévention doit contribuer réellement et concrètement à l'amélioration des conditions de travail.

3. Rapport de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST).

Nous avons pris connaissance du rapport de l'inspecteur concernant la Trésorerie de Castelnau.

Ce rapport préconise des travaux et pointe le besoin de réaménager les bureaux, le secrétaire du comité demandera lors du prochain CHS, un bilan des actions prises ou envisagées par la direction.

4. Examen des registres de santé et sécurité au travail.

Les registres hygiène et sécurité des différents sites du département ont été examinés.

Parmi les demandes anciennes se trouve le problème d'ambiance thermique de la Trésorerie de Bagnères.

En fait, il fait trop chaud l'été et la réponse des climatiseurs mobiles ne peut être une réponse définitive. Les agents subissent une conception désastreuse d'un bâtiment de construction très récente.

Le CHSCT se doit d'apporter une réponse.

Un bilan des actions demandées par les agents sera fait lors du prochain CHS.

5. Signalétique de la présence d'amiante dans les services.

Nationalement, des mesures réglementaires sont prises dans la gestion de l'ensemble des bâtiments. Cela fait partie des actions prioritaires initiés par le CHSCT.

Aussi, les représentants CGT ont insisté sur la signalétique et sur la mise à jour du dossier technique amiante (DTA) au CFP de Tarbes.

En effet, le DTA du CFP de Tarbes date de 2005 et n'a pas été actualisé suite aux travaux de retrait et d'encapsulation des dalles sur les parties rénovées et ce malgré la recommandation de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail faite en 2011 sur ce point.

Il a donc été retenu d'afficher un petit pictogramme portant la lettre A pour amiante et la mention "attention contient de l'amiante dans les dalles et la colle" dans tous les bureaux où c'est le cas.

De plus, un affichage sur plan placé en début de chaque aile et couloir indiquera les surfaces contenant encore de l'amiante (en incluant les parties rénovées par la technique de l'encapsulation).

Pour information, l'encapsulation consiste à recouvrir les dalles sous une fine chape de béton.

Enfin, le service RH de la DDFIP devait rechercher si les fiches d'exposition demandées par les agents, suite aux travaux non sécurisés de fin 2004 (SIE au 2^{ème} étage), se trouvaient dans les dossiers personnels pour les transmettre au médecin de prévention.

Il nous a été répondu que ces fiches n'ont pas été retrouvées dans les dossiers des agents, alors que c'était une des conclusions des CHSMinistériel et local sur la question.

Cela ne fait que rajouter une pierre à l'édifice désastreux du traitement de l'amiante lors de ces travaux.

6. Le programme d'intervention 2013 :

Dans un contexte budgétaire difficile, une première tranche a été débloquée à hauteur de 26 545 € (50% des crédits).

Cette dotation est pour la Direction un moyen de palier la baisse croissante du budget de fonctionnement départemental.

Les restrictions budgétaires impactent le quotidien des agents.

C'est pourquoi, certains travaux ont été repoussés. Les choix directionnels n'ont pas fait l'unanimité.

L'ensemble des organisations syndicales ont voté contre le transfert du budget initialement prévu pour le cloisonnement de l'ICE vers le site de Lannemezan pour améliorer le chauffage de l'immeuble.

La gestion de la pénurie aboutit à faire des choix au détriment des services et des agents.

Vous trouverez la première répartition des crédits 2013 en fin du compte rendu.

7. Questions diverses :

- Travaux à Tarbes Adour Echez :

La préfecture, propriétaire des lieux, engage de gros travaux à la trésorerie (réaménagement du hall, création du bureau d'adjoint, ...).

Sur la présence du public, pendant les travaux, rien n'est définitif. Sur la présence des agents, la Direction a proposé 2 jours d'autorisation d'absence lors des gros travaux sur leur lieu de travail.

- Travaux à la Trésorerie d'Argelés Gazost :

La Direction va créer un bureau pour la venue du cadre A. Elle va revoir, à la demande du poste, l'agencement d'une partie de l'accueil en prévoyant un local « confidentialité » pour recevoir les contribuables.

- Demande d'une intervention d'un ingénieur thermique :

Le CHSCT a décidé de faire appel à un expert avant d'engager des travaux concernant le chauffage sur Lannemezan et Lourdes.

- Travaux au SIP/SIE de Lannemezan :

Le bâtiment est très mal isolé et certains services connaissent des températures inacceptables.

Devant l'inertie de la mairie (bâtiment communal) et la nécessité de résoudre ce problème thermique, la Direction a décidé d'intervenir en urgence et d'inscrire les travaux dès maintenant.

- Trousses de secours :

Le secrétaire animateur (M Ement) va distribuer ces trousses dans tous les services.

Récapitulatif des propositions des actions du CHS 2013

crédits prévus en 2013	53 090,00 €	dépenses rejetées	
réserve en attente 50%	26 545,00 €		
Crédits disponibles	26 545,00 €		
Formation SST de 2012	370,50 €		
nettoyage moquette Argeles 2012	420,00 €		
Secrétariat du CHS	1 000,00 €		
Achat d'un logiciel de grossissement de police	1 069,00 €		
Renouvellement des filtres des fontaines à eau	800,00 €		
achat de 4 Dazer pour les géomètres	180,00 €		
Cloisonnement Ice	0,00 €	15 000,00 €	dépense jugée par la direction non prioritaire
Robinets thermostatiques pour le SIP/SIE de Lourdes	0,00 €	4 000,00 €	dépense en attente de l'avis de l'ingénieur thermique
volets au SIP/SIE de Lourdes	700,00 €		
Equipements de protection individuelle pour les agents de services	1 500,00 €		
Rampe de chargement de fourgon de la direction	147,00 €		
Sirène supplémentaire pour le SIP/SIE de Lannemezan	330,10 €		
Ventilateurs de la Trésorerie Tarbes Adour Echez	200,00 €		
Bandes pododactiles et bandes antidérapantes pour le Cfp de Lannemezan	700,00 €		
Cfp de Lannemezan: rénovation chaudière, radiateur et isolation	pas de devis		projet retenu en séance
	7 416,60 €		
TOTAL des actions engagées 1er phase	7 416,60 €		
Restes au 22/03/2013	19 128,40 €		
Crédits disponibles + réserve		45 673,40	